



MANDAT 2017-2020

Lors de sa dernière séance plénière, le Conseil de développement a souhaité faire un point sur ses trois années d'existence.

Depuis 2017, les co-présidents, les membres du bureau et les membres les plus investis du Conseil de développement ont souhaité s'engager pour faire connaître et faire vivre le Conseil de développement.

Le Conseil devant être renouvelé suite aux élections de 2020, il a été proposé de transmettre un bilan 2017-2020 au Président de la Communauté d'Agglomération pour qu'il puisse relayer cette information auprès des élus communautaires.

Ce bilan se compose, dans un premier temps, des listes des actions menées par le conseil mais aussi des écrits qu'il a pu réaliser. D'autre part, la souplesse du cadre juridique de ces instances démocratiques permet d'adapter les modes de fonctionnement au contexte local, sans imposer de modèle type susceptible de limiter la mobilisation et l'implication de la société civile. C'est pourquoi, les membres du conseil ont souhaité dans un second temps, faire part de leur expérience et s'interroger sur la suite à donner au Conseil.

Le Conseil de développement remercie le Président de la Communauté d'Agglomération qui a favorisé la mise en place de cette instance et son évolution en lui accordant les moyens humains, techniques et financiers pour fonctionner.

Le Conseil de Développement Saumur Val de Loire

Composé d'une trentaine de personnes désignées par le Président de la Communauté d'Agglomération selon 5 collèges, le Conseil de développement s'est réuni en séance plénière deux fois par an.

Ces séances, préparées par les co-présidents et le bureau, permettent de présenter le travail réalisé par les membres des groupes de travail. Ces derniers, composés d'un nombre de membres restreint, se sont concertés lors de réunions régulières afin d'évoquer des sujets plus spécifiques.

Connaître et se faire connaître

Depuis sa création, le conseil de développement Saumur Val de Loire développe les partenariats et participe à différentes instances afin de se faire connaître :

Présentation du Conseil de développement à 14 conseils municipaux du territoire ;

**Adhésion à la
Coordination Nationale
des Conseils de
Développement (CNCD).**

**La co-présidente siège
au Conseil
d'administration.**

- Désignation d'un représentant des Conseils de développement au CESER (non retenu) ;
- Rencontre avec Thomas Guilmet, Directeur de l'Agence de développement ;
- Rencontre avec Philippe Musset, Directeur Département 49 de l'Agence Régionale Pays de la Loire ;
- Rencontre avec différents élus communautaires (Sophie Saramito, Armel Froger...) sur des sujets spécifiques ;
- Rencontres régulières avec les autres Conseils de développement départementaux avec l'ambition d'un travail commun ;
- Participation aux rencontres nationales des conseils de développement ;
- Rencontre avec le service démocratie participative de la ville de Saumur ;
- Participation à la consultation citoyenne « Europe et tourisme » ;
- Rencontre pétillantes initiatives sur le thème de « la participation des habitants et la coopération comme levier du développement territorial » ;
- Participation aux réunions « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- Evènements associatifs locaux ;
- Création d'une page Facebook consacrée au Conseil de développement, suivie par un peu plus de 250 personnes ;
- Mise à disposition des écrits du Conseil de développement sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

**Envoi de courriers
d'alerte à tous les
parlementaires sur le
Projet de Loi
Engagement et Proximité**

**Réalisation d'un
communiqué de presse**

**Rencontre Mme Saint-
Paul et M. Taugourdeau**

Participations à des instances communales, régionales ou nationales

- Restitution étude « Equilibre des territoires en Pays de la Loire » au CESER ;
- Groupe de travail « Urbain-rural : vers une alliance des territoires » à la CNCD ;
- Participation aux ateliers Conseils locaux emploi, formation et orientation professionnelles (CLEFOP): mobilité et attractivité des entreprises ;
- Participation à un Conseil des sages de la Ville de Saumur ;
- Participations aux Grands débats organisés sur le territoire de l'Agglomération ;
- Participation au Labo citoyen de la ville de Saumur ;
- Plénière commune des conseils du développement du Maine-et-Loire ;
- Evènements associatifs (Ex : Associations Saumur terre d'avenir, Territoire Zéro chômeur de longue durée...).

Production

A son installation, le Conseil de développement a souhaité travailler prioritairement sur deux axes majeurs du territoire saumurois : l'emploi et l'attractivité. Les saisines de l'Agglomération ont ensuite été plus importantes, obligeant les membres à travailler sur des sujets divers. Le conseil a ainsi participé à de nombreuses commissions mais également à des instances extérieures.

Participations aux commissions de l'Agglomération

- Participation au groupe de travail Agriculture sur le « Guide du bon voisinage » et sur le Plan Alimentaire Territorial ;
- Présence à la restitution sur le SDAASP (Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) et participation aux ateliers locaux ;
- Présence aux conseils communautaires de l'Agglomération ;
- Participation à une journée Loire Unesco ;
- Participation au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et désignation d'un représentant du Conseil de développement ;
- Forum de la mobilité.

Productions du Conseil de Développement Saumur Val de Loire

- Organisation
d'une réunion
d'information
sur le SCOT**
- Contribution au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ;
 - Restitution sur l'emploi dans les domaines de l'hôtellerie et la restauration ;
 - Contribution sur le vieillissement de la population à la demande de la Coordination Nationale des Conseils de Développement
 - Travail sur l'attractivité.
 - Contribution sur la charte territoriale des services aux publics (+ rencontres avec élus et services). Avis sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et son contrat local d'engagement.
 - Étude sur les tiers lieux (issue des rencontres du CLEFOP)
 - Contribution sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).
 - Avis sur le PLUi Saumur Loire Développement.
- Organisation d'une
conférence « Être
consommateur ou
acteur de son
vieillessement »
suivi d'un courrier à
tous les maires**

Propositions pour le prochain mandat

Les membres du Conseil de développement présents lors de la dernière plénière étaient soit de nouveaux membres du mandat, soit des personnes qui avaient déjà participé aux précédents conseils.

Riches de ces expériences, et en tenant compte du renouvellement des membres qui aura lieu après les élections municipales et l'installation du conseil communautaire, il leur a été demandé de travailler sur l'organisation et le fonctionnement du prochain conseil de développement, au travers de 5 questions : Quels membres ? Quels sujets ? Quels moyens ? Quelle organisation interne ? Quelles méthodes de travail ? Le résultat de leurs réflexions figure ci-dessous.

Quels membres ?

Un souhait émerge d'avoir une meilleure représentativité du territoire, autant professionnelle (agriculteur, viticulteur, ouvrier, militaire, en activité, retraité ou sans emploi), que géographique (équilibre rural / urbain). Une parité homme / femme est demandée, mais également en terme d'âge des participants.

Il est également proposé une ouverture aussi bien aux personnes étrangères vivant sur le territoire, mais aussi aux « représentants de systèmes de pensée différents », représentant des collectifs ou des associations. Selon certain membre, il serait utile d'avoir un collège d'expert, notamment économique, ou tout au moins de pouvoir les solliciter selon les sujets traités.

Le choix réalisé en 2017 de ne pas avoir d' élu municipal ou communautaire a été apprécié et il est demandé d'avoir la même exigence en 2020.

En ce qui concerne la désignation des membres, il est proposé que les membres soient choisis par tirage au sort pour 1/3 des sièges (un collège tiré au sort) mais aussi par collège : chef d'entreprises, salariés, experts, après propositions des communes.

Certaines conditions doivent dominer la désignation : disponibilité et motivation sur le long terme sont les principales qualités recherchées. Les membres devraient motiver leur engagement avant leur nomination.

Quels sujets ?

Les membres sollicitent aussi bien des saisines de l'Agglomération que la nécessaire auto-saisine sur les sujets de leur choix. Toutefois, certains pensent qu'il est nécessaire de se recentrer sur les saisines et les compétences de l'agglomération.

Ainsi, les sujets qui sont le plus souvent cités correspondent aux compétences communautaires, à savoir le développement économique avec des variantes particulières qui renvoie à des sphères beaucoup plus importantes que le territoire de l'Agglomération (les données de l'OCDE, le domaine économique au niveau de l'État, le développement économique du territoire : fondement de la richesse à distribuer), la culture sur notre territoire (accès, lien entre les lieux, accessibilité), le tourisme et le saumurois, la mobilité et environnement et transition (eau, mobilité, énergie, alimentation et circuits courts, milieux naturels, assainissement, économie circulaire).

Les membres souhaitent également s'intéresser à des problématiques spécifiques du territoire et liées plus particulièrement à la cohésion sociale comme « être un jeune citoyen dans le monde rural », un travail autour du lien social et intergénérationnel, le patrimoine : une richesse commune (travail pour que les citoyens s'approprient leur territoire), le vieillissement ou la santé.

Enfin, l'insertion, la formation et l'emploi, restent des préoccupations importantes avec un souhait de pouvoir s'inscrire dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ».

Quels moyens ?

Actuellement, le conseil de développement dispose d'un budget de +/- 3000 € par an (comprenant la communication, les frais de déplacement et de réception, la sollicitations d'experts, de socio-professionnels et l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de développement), et d'un agent à 0.5 ETP sur la délibération de mise en œuvre du Conseil de développement, mais en réalité 0.15 ETP sur la fiche de poste.

En terme de moyen humain, le Conseil de développement insiste sur la nécessité d'avoir un agent à temps plein pour le secrétariat, la coordination, l'animation et permettre la mise en œuvre du Conseil de développement et de ses actions.

Ils souhaiteraient également bénéficier d'un budget significatif leur permettant de faire appel à des experts sur des sujets très spécifiques, de pouvoir inscrire un véritable cycle de conférence permettant de travailler sur des sujets divers allant des compétences de l'Agglomération à des auto-saisines.

Compte-tenu du manque d'implication rapide et de la démission de certains membres du conseil, des interrogations ont été formulées quant à la possibilité de prise en charge par l'Agglomération des pertes de salaires des membres actifs du Conseil de développement, ou de frais de remplacement d'activité (perte de salaire ou frais de remplacement).

Plus modestement, il a également été évoqué le dédommagement de l'ensemble des membres lorsqu'ils sont en représentation ou en délégation (actuellement seul les frais de déplacements des co-présidents sont remboursés). Le Conseil de développement s'interroge d'autre part, sur la possibilité de mettre à leur disposition des moyens de déplacement (véhicule de service, titre de transport) pris en charge par l'Agglomération.

La prise en charge du temps bénévole des membres, ou tout au moins la valorisation de ce temps dans le fonctionnement du Conseil de développement a également été soumis.

Techniquement, les membres souhaitent pouvoir bénéficier d'un bureau au sein de l'Agglomération afin de venir y travailler quand cela est nécessaire. La mise en œuvre de moyens numériques permettant la concertation serait également souhaitées.

Quelle organisation interne ?

Au niveau de la gouvernance, les membres souhaiteraient d'une part, garder la configuration actuelle (président ou co-président et bureau) mais certains sont tentés par une gouvernance partagée (horizontalité, co-décisions...). Le bureau devra être constitué de membres des groupes thématiques constitués sur des sujets spécifiques, toutefois, il est souhaité que d'autres membres puissent y être associés.

Il est proposé que le président ou les co-présidents, et le bureau soient élus par les membres du Conseil de développement.

Les plénières, aujourd'hui au nombre de 2 par an, deviendraient trimestrielles, afin de permettre une meilleure communication entre le bureau et les autres membres du Conseil de développement, et de pouvoir réaliser des point d'avancement des groupes de travail.

Enfin, le Conseil de développement, déjà adhérent à la Coordination Nationale des Conseils de Développement, souhaite pouvoir prolonger son engagement auprès de cette instance permettant l'ouverture vers d'autres pratiques, ainsi qu'une veille juridique, et institutionnelle.

Quelles méthodes de travail ?

En terme d'organisation du travail, il est souhaité qu'un programme soit établie annuellement, mais également que des groupes de travail soient formés sur des sujets spécifiques (en faisant appel à des experts extérieurs si nécessaire).

Le travail en groupe restreint semble la méthode la plus sollicitée. Ces travaux doivent faire l'objet de comptes rendus en bureau et en plénière afin de faciliter la communication entre les membres.

D'autre part, les membres du conseil souhaitent une ouverture vers des animations en interne, mais également sous forme de forum avec la population est évoquée afin de permettre des échanges, des recouvrements d'idée et plus de convivialité.

Sur les thématiques portées par l'Agglomération, il est souhaité des échanges plus fréquents avec les élus et les services.

D'autre part, de manière plus concrète, il est proposé d'adopter une même méthode de travail plus cadrée pour l'ensemble des groupes thématique en produisant systématiquement une note d'introduction, une note de synthèse des réunions, un suivi avec valorisation des analyses et propositions des citoyens.

La mise en place d'une plateforme collaborative (numérique) est également évoquée afin de pouvoir travailler à distance entre membres.

Enfin, le Conseil de développement Saumur Val de Loire souhaiterait que soient organisées plus régulièrement des rencontres avec le Président de la Communauté d'Agglomération, afin de pouvoir améliorer la communication et rendre compte du travail réalisé. D'autres Conseils de développement vont jusqu'à réaliser un bilan de l'action du Conseil de développement lors des conseils communautaires.